

Rapport Human Rights Watch 2011

Une note négative pour l'Algérie

Salem Ferdi

Dans son rapport sur la situation des droits de l'homme dans le monde rendu public, hier, l'ONG américaine Human Rights Watch a maintenu sa note négative à l'égard de l'évolution de la situation en Algérie.

Human Rights Watch rejoignant d'ailleurs les militants des droits de l'homme en Algérie pointe directement la permanence d'un Etat d'urgence, instauré en 92 et renouvelé par décret pour une durée indéterminée. Les arguments des responsables algériens selon lesquels cet état d'urgence est nécessaire pour les seuls besoins de la lutte contre le terrorisme sont très clairement rejetés par une ONG qui y voit un moyen pour le pouvoir algérien de restreindre les libertés publiques. Pour

Human Rights Watch, dont les rapports sont très lus, cet état d'urgence est davantage qu'un dispositif sécuritaire. Il a créé un « cadre propice à des restrictions généralisées pesant sur la liberté d'expression, d'association et de réunion ». Cet état d'urgence, dont la levée est une des revendications de l'opposition et des militants des droits de l'homme, entraîne une persistance en 2010 de « violations généralisées des droits humains ».

Human Rights Watch relève également que « l'impunité générale » reste de mise pour les « forces de sécurité et les groupes armés » en rapport avec les méfaits commis dans les années 90. Tout en relevant que les groupes armés ont continué à mener des « attaques meurtrières » mais « à moindre échelle qu'au cours des années précédentes », Human Ri-

ghts Watch insiste particulièrement sur les limitations aux libertés.

Si les médias audiovisuels contrôlés par l'Etat « proposent la retransmission en direct des sessions parlementaires », ils ne diffusent « presque aucune émission critique sur les politiques gouvernementales ».

L'IMAGE D'UN PAYS FERMÉ

Les journaux privés bénéficient d'une plus grande liberté mais vivent sous la menace des « lois répressives sur la presse et leur dépendance vis-à-vis des revenus de la publicité du secteur public limitent leur liberté de critiquer le gouvernement et l'armée ». Quant à la liberté de manifester, elle est réduite à néant à Alger où un décret de 2000

interdisant les manifestations est toujours en vigueur. HRW relève que les petits rassemblements silencieux organisés chaque semaine par SOS Disparu(e)s ont été dispersés en août dernier tandis que les réunions des organisations de droits de l'homme sont empêchées. L'ONG américaine cite à cet effet le refus d'autoriser la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) de tenir son congrès national les 25 et 26 mars dans un lieu public de la banlieue d'Alger. Le rapport 2011 sur les droits de l'homme dans le monde de Human Rights Watch dresse en définitive de l'Algérie l'image d'un pays fermé, verrouillé, où les droits à l'expression et à la réunion sont bafoués. Une note négative pour reprendre les évaluations des agences de notation économique.

Quotidien d'Oran 25.01.2011